Niveau :	**LICENCE**					**Année**
Domaine :	Vie, Terre, Environnement, Santé					L1LAS 60 ECTS
Mention :	Sciences de la Vie-Option Santé					
Parcours :	Un seul parcours au premier et au second semestres (Sciences Vie et Sciences Terre & Environnement-Option Santé)					
Volume horaire étudiant -e:	195 h	117 h	108 h	30 h	0 h	450h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	● français		☐ anglais			

Sous réserve de validation par les instances de l'uB

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Directrice des études : Fawzia BABA-AISSA (S1) Maîtresse de conférences ☎ 03.80.39.68.81 fawzia.baba-aissa@u-bourgogne.fr Directeur des études : Mustapha CHERKAOUI (S2) Professeur ☎ 03.80.39.62.05 Mustapha.Cherkaoui-Malki@u-bourgogne.fr Responsable du parcours Sciences Terre & Environnement (Semestre 2) : Irina BUNDELEVA Maîtresse de conférences ☎ 03.80.39.63.66 Irina.bundeleva@u-bourgogne.fr	**Scolarité** ☎ 03.80.39.50.30 **Secrétariat Pédagogique** **Aurélie WALS** **Laura EL BEKHTI** ☎ 03.80.39.91.88 **Zohra DAHOU** ☎ 03.80.39.62.20 secretariat.lsvte@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR SVTE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de la première année de Licence avec Accès Santé (LAS) « Sciences Vie, Terre, Envionnement » est d'offrir la possibilité aux étudiant.e.s de candidater à la deuxième année des études de santé dans les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP).

La première année LAS « Science de la Vie » apporte une formation initiale de base de qualité dans les différents domaines des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement tout en permettant aux

étudiantes et étudiants de suivre les enseignements des Unités d'Enseignement (UE) Optionnelles de la mineure Santé. Pour les étudiant.e.s non retenu.e.s en 2ème année MMOP et autorisé.e.s à poursuivre en L2 « Science Vie, Terre, Environnement », plusieurs cursus de formation seront possibles avec l'individualisation d'une mention « Science de la Vie » composées de plusieurs parcours et d'une mention "Sciences de la Terre". Pour la licence « Science de la Vie », le projet étudiant se finalise en L3, par une spécialisation forte et disciplinaire incarnée par 6 parcours différents. Celle-ci permet un accès aisé aux masters habilités dans le domaine « Vie, Terre, Environnement, Santé » de l'université de Bourgogne ainsi que dans de nombreux masters proposés dans d'autres universités, voire aux écoles d'ingénieur dans la mesure où l'un des parcours prépare spécifiquement au concours B. En fonction du choix d'options et de parcours, elle permet aussi une préparation progressive aux carrières académiques de l'enseignement primaire (professorat des écoles), secondaire (CAPES de SVT), ou supérieur (doctorat).

- Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Au terme de cette première année de Licence Accès Santé, les étudiant.e.s ayant capitalisé les 60 ECTS de la L1 LAS et les 10 ECTS des UE Optionnelles de la mineure Santé pourront se porter candidat.e.s à la deuxième année de Santé MMOP.

Un autre objectif de la première année de Licence « Science de la Vie » est d'amener les étudiants et étudiantes à réfléchir aux différentes possibilités d'orientations après une L1 LAS. Si leur cursus de formation doit se poursuivre en L2 « Science Vie, Terre, Environnement » ; les étudiant.e.s devront le choisir selon leurs aspirations, leurs centres d'intérêt et leur réceptivité aux différentes disciplines enseignées. Les étudiantes et étudiants de L1 sont informé-e-s des différentes mentions et parcours à suivre en fonction de leur projet professionnel au cours de conférences de présentation des filières au sein de l'UFR (une par année au minimum). Des informations ponctuelles plus spécifiques sur les masters et les débouchés sont aussi proposées sous forme de séminaires/rencontres généralement organisés autour de professionnels. Les enseignements de préprofessionnalisation, proposés sous la forme d'un PPE permettent aux étudiantes et étudiants de cibler les débouchés et de préciser leur projet professionnel individuel. Ceci est complété par une partie du dispositif PRL (enseignant référent par exemple) qui n'apparait cependant pas en tant que tel dans le descriptif associé à la fiche filière, mais joue un rôle essentiel dans la démarche d'acquisition des connaissances d'une part et dans l'orientation d'autre part. Le dispositif d'information est maintenu et étendu en L2 et L3, notamment à travers des stages d'initiation aux métiers de l'enseignement ainsi que des stages en entreprise (mis en place à l'aide de la plate-forme d'insertion professionnelle de l'Université de Bourgogne) qui permettent aux étudiants et étudiantes de préciser les débouchés et de cerner leur projet professionnel individuel. Notons que la possibilité de réaliser un stage sur la propre initiative étudiante, est ménagée dès la L1 lors de chaque semestre, et qu'une incitation forte est annoncée dès ce niveau. Enfin, au cours de sa formation, chaque étudiant ou étudiante a la possibilité de suivre des enseignements spécifiques d'aides à la rédaction de CV et/ou de lettres de motivation ou encore de repérage de compétences.

Les débouchés classiques à l'issue de la L1 « Science de la Vie » sont l'un des 4 parcours offerts en L2 « Science de la Vie », soit *Biologie Biochimie*, *Biologie Générale et Sciences de l'Univers*, *Biologie des Organismes* et *Chimie Biochimie* ou la mention "Sciences de la Terre" qui s'individualise en L2 et concerne essentiellement le public étudiant relevant du parcours Sciences de la Terre et Environnement lors du semestre 2 de la L1 sans pour autant interdire l'intégration d'étudiantes et d'étudiants issus du parcours Sciences Vie du second semestre de la L1.

L2 - Parcours Biologie-Biochimie-Physiologie (BBP)

Le parcours BBP s'individualise à travers des enseignements spécifiques (éventuellement optionnels pour d'autres parcours) et des enseignements partagés avec un ou deux des autres parcours du L2. Ce parcours est la formation type pour envisager des carrières en recherche dans les domaines de la Biochimie/Biologie Moléculaire ou dans l'industrie pharmaceutique, agronomique/alimentaire et cosmétique en particulier dans les secteurs de recherche et développement. Les objectifs sont de fournir une formation théorique et appliquée en biochimie métabolique et en méthodologie en biochimie et biologie moléculaire

complétée par la chimie organique, la biophysique, la thermodynamique et la biologie cellulaire. Cette formation permet de suivre avec aisance les licences de biochimie et éventuellement de chimie.

L2 - Parcours Biologie des Organismes (BO)

Le parcours BO s'individualise à travers des enseignements spécifiques (éventuellement optionnels pour d'autres parcours) et des enseignements partagés avec un ou deux des autres parcours du L2. Les enseignements spécifiques sont "Diversité biologique et biométrie" et "Biologie des populations microbiennes et végétales". Les enseignements partagés sont "Ecologie et Biogéographie " et "Macroévolution et systématique". L'objectif est d'apporter des connaissances fondamentales et pratiques de base dans les domaines de l'écologie et de l'évolution ainsi que sur des outils tels que la biométrie qui est constamment mobilisée pour appréhender la variabilité du vivant.

L2 - Parcours Biologie Géologie (BG)

Le parcours BG s'individualise à travers des enseignements spécifiques (éventuellement optionnels pour d'autres parcours) et des enseignements partagés avec un ou deux des autres parcours du L2. Le parcours BG permet d'approfondir des contenus pluridisciplinaires en Biologie et Géologie. Une option préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement est fortement conseillée. Ce parcours est un pré-requis indispensable pour les étudiantes et étudiants désirant passer les concours des métiers de l'enseignement (professeur des écoles, professeur de SVT des collèges et lycées).

L2 - Parcours Biologie-Chimie-Biochimie-Prépa (BCB-P)

Le parcours BCB-P s'individualise à travers des enseignements spécifiques (éventuellement optionnels pour d'autres parcours) et des enseignements partagés avec un ou deux des autres parcours du L2. Ce parcours apporte un ensemble de connaissances à l'interface de la chimie et de la biochimie-biologie, qui va de la molécule au métabolisme du vivant, et dont les applications concernent les domaines de la santé, de l'agroalimentaire ou de l'agronomie. Les propriétés de la matière sont abordées aussi bien par les aspects fondamentaux avec leurs lois, les théories et leurs modèles, qu'expérimentaux avec les travaux pratiques ou les stages possibles en laboratoire de recherche. Les matières enseignées portent sur la chimie organique, la chimie physique, la biochimie, la physiologie végétale, la microbiologie, les mathématiques, la biophysique et les mesures physiques. Ce parcours est particulièrement adapté pour une poursuite d'étude aussi bien en chimie, qu'en biochimie (licences, licences professionnelles). Ce parcours se voit étoffé des enseignements relatifs à la préparation au concours B sous forme d'une UE supplémentaire. En effet, suite à la réforme associée au concours B, l'année de *prépa* ne s'individualisera plus en L3, mais en L2. Néanmoins, nous souhaitons garder l'individualisation d'une filière dès la L1 à travers une UE optionnelle (en L1) et des enseignements optionnels et supplémentaires (en L2) avant l'apparition d'un parcours identifié et explicite en L3.

Ces parcours préfigurent la structuration de la L3 avec 6 parcours de la mention « Science de la Vie » (*Biochimie Biologie Moléculaire*, *Biologie Cellulaire et Physiologie*, *Biologie des Organismes*, *Biologie Générale et Sciences de la Terre de l'Univers, Préparation Concours B* et *Science de la Vigne),* à laquelle s'ajoute la mention Sciences de la Terre et deux mentions de L3 Pro (*Agronomie «Agronomie-Agriculture, Durabilité, Nouvelles Technologies» et Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement «Dépollution, Production et Gestion Durable des Eaux»*).

Compte tenu de la diversité de l'offre en intégrant les 3 années, les débouchés sont donc diversifiés et en grande partie spécifiques à chaque parcours. Ils couvrent par exemple les domaines suivants : Santé (santé animale et humaine, pharmacie, phytosanitaire) ; Biotechnologies (recherche et développement, nouvelles technologies) ; Gestion des ressources, de la Biodiversité et de l'Environnement ; Industries dans les domaines agroalimentaire, cosmétologique et pharmaceutique (recherche et développement) ; Recherche, développement, transfert (Etablissements de recherche publics et privés, Centres Hospitaliers, etc.) ; Enseignement ; Œnologie ; Viticulture, …

- Compétences acquises à l'issue de la formation :

Seule formation en Bourgogne dans ce grand domaine, et inscrite dans le champ de formation "Terre, Environnement, Aliments, Sciences Biologiques" de l'établissement, la Licence de « Science de la Vie » permet de développer la capacité à comprendre les concepts clés en Biologie au sens large, à mobiliser diverses connaissances pour l'expérimentation, et à pratiquer la communication orale et écrite ainsi que la recherche bibliographique, notamment scientifique. L'acquisition des compétences génériques transversales est permise par la diversité des enseignements traitant de l'ensemble des thèmes majeurs des sciences du vivant actuelles et par la part importante donnée aux travaux pratiques et à l'élaboration de travaux personnels. L'autonomie progressivement sollicitée et développée au cours de trois années de formation de la licence « Science de la Vie » apporte les repères d'organisation d'une démarche scientifique complète et étayée. La dimension pluridisciplinaire de la licence « Science de la Vie » repose sur une part non négligeable d'enseignements mutualisés entre les différents parcours de L2 (soit entre tous les parcours, soit entre groupes de parcours) et même de L3 (mutualisation *sensu stricto* ou déclinaison de certaines disciplines aux besoins des parcours), ce qui garantit la possibilité aux étudiants et étudiantes de bifurquer au cours de leur cursus de licence. La dimension disciplinaire, et donc l'acquisition de connaissances et compétences spécifiques des domaines de la Biologie, se matérialise à travers la spécificité de chacun des parcours individualisés en L3 (voir ci-dessus). Dans son ensemble, la licence « Science de la Vie » est une formation solide dans toutes les disciplines de la biologie et de la géologie (Biologie animale, végétale, cellulaire et moléculaire, biochimie, biologie du développement, génétique, géologie, paléontologie, tectonique, écologie, évolution, physiologie…). De plus, l'essentiel des fondamentaux de chimie, de mathématiques et de physique, notamment les aspects importants pour la biologie et les sciences de la Terre, est enseigné. En fonction du parcours, certaines disciplines prennent une place plus importante.

L'acquisition de la démarche expérimentale d'une part, la maîtrise de l'outil informatique (certification C2i) d'autre part et enfin la maîtrise de l'anglais scientifique considérée comme prioritaire (enseignement sur les 3 années, analyses de textes en anglais dans certains TD, figures et tableaux en anglais dans divers enseignements) ont pour objectif d'inculquer une rigueur et une lecture scientifiques des phénomènes associés au vivant, ainsi que des outils de transversalité.

De plus, une série de dispositifs pédagogiques élargit les possibilités d'acquisition et de consolidation de compétences et de savoirs. D'abord, le jeu d'UE optionnelles à différents niveaux (techniques de communication, sport, engagement étudiant), offre aux étudiantes et étudiants qui le désirent l'opportunité de développer leur culture générale ou des compétences particulières. Ensuite, le Plan Réussite en Licence (PRL) essentiellement déployé en L1 et L2 apporte des solutions pédagogiques complémentaires pour optimiser la transmission des contenus pédagogiques. Enfin, les enseignants de l'équipe pédagogique contribuent à la production et la mise à disposition de ressources numériques accessibles comme outil de travail pour les étudiants et étudiantes de licence.

Enfin, un certain nombre d'associations localisées à l'université (Association des Etudiants de Géologie, Groupe Naturaliste de l'Université de Bourgogne, Corpo Bio) ainsi que d'autres associations ayant établi un accord de convention avec l'UFR SVTE (par exemple Sociétés des Sciences Naturelles de Bourgogne, Association de Mycologie, …) offrent aux étudiantes et étudiants de licence la possibilité de compléter leurs connaissances dans des domaines précis à travers des cycles de conférences et des sorties sur le terrain par exemple, mais aussi de s'informer sur les débouchés à travers des évènements d'information et de communication impliquant des professionnels des différents secteurs des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les deux premiers semestres S1 et S2 permettent d'assurer dans les meilleures conditions la transition entre le lycée et l'université ; ils sont conçus pour permettre par la suite, une véritable orientation de l'étudiant-e en lui donnant les atouts d'un choix éclairé. La première année de licence « Science de la Vie » apporte le socle de base en termes de connaissances mécanistiques et théoriques. L'acquisition de repères diversifiés est permise grâce au traitement de l'ensemble des thèmes majeurs des sciences de la Nature et de la Vie, complété par des enseignements relevant du versant des sciences et techniques

(Mathématiques, Physique, Chimie, Chimie organique) appliqué aux Sciences de la Vie et de la Terre. Dès la première année, des compétences de base en informatique et en anglais sont recherchées. Notons également que dès cette première année nous rechercherons une prise de conscience méthodologique à travers la mise en place d'un module dédié aux pratiques de laboratoire et de terrain, ainsi qu'une adhésion à l'approche intégrée et personnalisée de problèmes majeurs de biologie dont les retombées et prolongements sociétaux sont bien identifiés et réactualisés en continu.

■ Comité de perfectionnement :

Un comité de perfectionnement sera mis en place afin de suivre la pertinence et l'efficacité des choix pédagogiques et de proposer des démarches d'optimisation pédagogique. Il se réunira une à deux fois par an (à la fin de chaque semestre ou à la fin de chaque année universitaire) pour faire le bilan de l'année écoulée. Ce comité sera commun aux trois années de la licence Sciences de la Vie.

Il comptera : le responsable de la mention, les responsables des différents niveaux et parcours de licence, 10 responsables UEs répartis entre disciplines et niveaux, deux étudiants-es de chaque niveau, un personnel BIATSS impliqué dans les activités pédagogiques, une personne (personnel uB ou extérieur) compétent dans le domaine de la communication scientifique ou/et documentation, un enseignant du secondaire en SVT, et deux représentants du monde non académique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit *:

Sont admis de droit les titulaires des diplômes suivants

Baccalauréat de toutes les sections scientifiques obtenu dans l'académie de Dijon

Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) option B obtenu dans l'académie de Dijon

Sous réserve de respecter les procédures d'admission en vigueur.

Pour aborder la première année de la licence « Science de la Vie » dans de bonnes conditions, le niveau initial requis dans les matières scientifiques est celui du baccalauréat S.

Une convention avec la formation dijonnaise CPGE-BCPST du lycée Carnot à Dijon permet aux étudiantes et étudiants BCPST qui s'inscrivent simultanément dans les 2 filières (BCPST et L1) de bénéficier d'équivalences et d'intégrer le cas échéant, le semestre 2 de la L1, la L2 ou la L3 selon le souhait et le niveau des personnes.

Les étudiants et étudiantes titulaires d'un DUT peuvent être admis-e en L2 ou en L3 en fonction de leur classement et après avis de la commission de poursuite d'études.

* : Chaque année une capacité d'accueil est susceptible d'être mise en place sur décision du conseil de l'UFR SVTE qui fixe de plus l'effectif correspondant à cette capacité. Dans le cadre de ce dispositif, les néo-bacheliers de l'académie de Dijon et de certains secteurs limitrophes des académies voisines accèdent de plein droit à la L1 suivant les règles de la procédure PARCOURSUP.

■ Sur sélection :

Peuvent être admis sur décision de la commission de validation des acquis, les candidats ne possédant pas l'un des titres mentionnés ci-dessus.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Effectifs :

La capacité d'accueil en L1 LAS est de 50 étudiant.e.s.

■ Répartition des enseignements (heures/étudiant et ECTS) et contrôles de connaissances associés :

SEMESTRE 1

UE1	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Bases Moléculaires et cellulaires du Vivant	Architecture moléculaire du vivant	12	0	10	3	25	3	CC-CT	CT	1.5	1.5	3
	Diversité des cellules et virus	15	0	6	4	25	3	CC-CT	CT	1.5	1.5	3
TOTAL UE		27	0	16	7	50	6			3	3	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Géosciences:Terre et Histoire de la Vie	Planète Terre	16	0	6	6	28	3	CC-CT	CT	1.5	1.5	3
	Paléontologie	12	0	5	5	22	3	CC-CT	CT	1.5	1.5	3
TOTAL UE		28	0	11	11	50	6			3	3	6

UE3	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Diversité du Vivant	Diversité du monde végétal	16	0	0	12	28	3	CC-CT	CT	1.5	1.5	3
	Ecologie, évolution, diversité du vivant	18	0	4	0	22	3	CC-CT	CT	2	1	3
TOTAL UE		34	0	4	12	50	6			3.5	2.5	6

UE4	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef

Acquisition et analyse quantitative des données et Chimie générale	Analyse de données biologiques et géologiques	1	30	0	0	31	3.5	CC-CT	CT	1.5	2.0	3.5
	Pratiques de laboratoire et de terrain	1	0	0	18	19	2.5	CC		0	2.5	2.5
TOTAL UE		2	30	0	18	50	6			1.5	4.5	6

UE5	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Transversalité et outils de transversalité	Chimie générale appliquée à la biologie	10	0	10	0	20	2.5	CC-CT	CT	1.5	1.0	2.5
	Biologie Intégrative et Numérique	4	0	10	0	14	2	CC	CC		2	2
	Anglais	0	0	12	0	12	1.5	CC		0	1.5	1.5
TOTAL UE		14	0	32	0	46	6			1.5	4.5	6

TOTAL S1	**105**	**30**	**63**	**48**	**246**	**30**			**13.0**	**17.0**	**30**

UE 11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	LV 2 (2)					0			0	0	0
	Stage supplémentaire facultatif (3)					0			0	0	0
TOTAL UE											

SEMESTRE 2
Parcours Sciences de la Vie :

UE6As	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
De la molécule au gène	Structure des protéines et enzymologie	9	0	8	3	20	3	CC-CT	CT	1.5	1.5	3
	Chimie Organique	7	0	10	3	20	3	CC-CT	CT	1,5	1.5	3
TOTAL UE		16	0	18	6	40	6			3	3	6

UE7As	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef

Structures et fonctions du vivant	Biologie Animale	16	0	4	12	32	4	CC-CT	CT	2	2	4
	Structure et fonctions des plantes	11	0	0	9	20	3	CC-CT	CT	1.5	1,5	3
TOTAL UE		27	0	4	21	52	7			3.5	3.5	7

UE8As	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fonctions cellulaires et physiologiques animales	Physiologie Animale	18	0	6	4	28	3,5	CC-CT	CT	2	1.5	3.5
	Physiologie membranaire et fonctions cellulaires	12	0	4	6	22	3,5	CC-CT	CT	2	1.5	3,5
TOTAL UE		30	0	10	10	50	7			4	3	7

UE9As	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Biophysique et Numérique	Biophysique. Electricté & Magnétisme	8	0	6	6	20	3	CC-CT	CT	1,5	1,5	3
	Culture et usages numériques	4	0	0	8	12	2	CC		-	2	2
TOTAL UE		12	0	6	14	32	5			1,5	3,5	5

UE10As	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Anglais, orientation et Génétique bactérienne	Anglais	0	0	10	0	10	1,5	CC		0	1,5	1,5
	PPE	1	0	0	9	10	2	CC		0	2	2
	Génétique bactérienne	4	0	6		10	1.5	CT	CT	1.5	0	1.5
TOTAL UE		5	0	16	9	30	5			1,5	3,5	5

TOTAL S2 parcours SV	**90**	**0**	**54**	**60**	**204**	**30**			**17.5**	**12.5**	**30**

UE 11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	LV 2 (2)					0			0	0	0
	Stage supplémentaire facultatif (3)					0			0	0	0
TOTAL UE											

MAJ juillet 2021

(1) CC = Contrôle Continu, CT = Contrôle Terminal

(2) Il appartient aux étudiants qui choisissent de suivre un enseignement supplémentaire de langues de se renseigner auprès du Centre de Langues de l'université de Bourgogne. Aucune note de LV 2 ne sera intégrée au calcul des résultats du master, ni n'apparaîtra sur le relevé de notes. Le jury se réserve le droit de valoriser éventuellement la note obtenue en LV 2 par des points de jury laissés à son appréciation.

(3) Ce stage facultatif, s'il est envisagé par l'étudiant, devra se dérouler dans une structure différente de celui prévu au semestre 4 (au cours de la même année universitaire) ou porter sur un sujet différent. Il donnera alors lieu obligatoirement à une convention de stage différente, à un compte-rendu supplémentaire, mais qui ne sera ni noté, ni valorisé dans le calcul du master. Le responsable de filière et/ou le directeur de l'UFR se réserve le droit de refuser le stage facultatif sollicité.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université :
http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/Referentiel_commun_des_etudes__2018_-2019.pdf

● ***Sessions d'examen***

Une session d'examen par semestre est prévue à la fin de chaque semestre (en janvier et mai-juin). Une session de rattrapage est programmée fin juin, 15 jours après la proclamation des résultats de la 1ère session. Le jury délibère à la fin de chaque session. Il est désigné selon les règles en vigueur dans l'établissement sur proposition du responsable de la formation et inclut tout ou partie des équipes pédagogiques des UEs de la formation.

● ***Règles de validation et de capitalisation :***

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectée des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque discipline de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (discipline) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

ABSENCE AUX EXAMENS :
Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance.

L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu.

- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de CC>= 12/20 dans les matières, UE, semestres non validés est automatique.

Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes. En cas d'absence, justifiée ou injustifiée, seule la conséquence de cette absence sera conservée, il ne sera pas fait appel à la note obtenue précédemment.

Précisions :

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de CC>= 12/20 dans les matières, UE, semestres non validés est automatique.

Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suite la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes. En cas d'absence, justifiée ou injustifiée, seule la conséquence de cette absence sera conservée, il ne sera pas fait appel à la note obtenue précédemment.

Cas particulier des modules optionnels (notamment « Mise à Niveau » et « Modules d'Aide à la Réussite ») proposés au cours de l'année dans le cadre du Plan Réussite en Licence (PRL). Ainsi, les notes obtenues en contrôle continu dans les disciplines proposées dans ces UE bonus ne donnent pas la possibilité d'acquérir des ECTS. En cas de résultats favorables pour ces modules, le jury pourra considérer cela au bénéfice des étudiants et étudiantes concernés-es lors de la délibération. Si ce jeu de modules optionnels n'est pas acquis, l'étudiante ou l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement ou d'un changement d'orientation. Il n'est pas organisé de session de rattrapage pour ces modules.

Les étudiants et étudiantes en difficulté à l'issue du premier semestre (moyenne jugée trop faible au S1) sont invités à suivre, sur la base du volontariat, un semestre adapté appelé CSP (Contrat Soutien Pédagogique), qui permet d'obtenir un soutien dans les disciplines du S1. Au cours de ce semestre allégé, seule 1 UE du S2 sur 5 est proposée (UE10 Outils et Orientation). Par contre, les enseignements du semestre 1 sont à nouveau présentés, sous forme d'une UEX appelée Renfort et Soutien (essentiellement des TD de soutien/révision sous forme de rappels de base), la validation se faisant par du Contrôle Continu uniquement, afin de permettre aux étudiants et étudiantes engagé-e-s dans ce contrat, d'acquérir, à un rythme moins soutenu, les bases nécessaires à une poursuite en licence. Ce contrat permet d'échelonner la formation de L1 sur 2 années au lieu d'une. Il n'y a pas d'ECTS associé à l'UE Renfort et Soutien mais les notes obtenues en CC sont prises en compte dans le calcul des notes du semestre 1, pour celles et ceux qui à l'issue de ce plan s'inscrivent de nouveau en L1 l'année suivante, assorties d'un coefficient spécifique par discipline. Il n'est pas organisé de session de rattrapage pour cette UEX.

Anonymat des copies : OUI (sauf épreuves de contrôle continu)